



HAL
open science

La viticulture en Gaule tempérée

Jean-Pierre Brun

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Brun. La viticulture en Gaule tempérée. Gallia - Archéologie de la France antique, 2011, La vigne et le vin dans les Trois Gaules, 68 (1), pp.1-12. hal-01929172

HAL Id: hal-01929172

<https://hal.science/hal-01929172v1>

Submitted on 5 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LA VITICULTURE EN GAULE TEMPÉRÉE

Jean-Pierre BRUN

Mots-clefs. Aquitaine, Lyonnaise, Belgique, Germanie, Camille Jullian, Roger Dion, carpologie, trace de culture, pressoir, amphore, tonneau.

Résumé. *L'extension de la viticulture en Gaule tempérée a été bien plus précoce et plus large que les sources antiques laissaient supposer et que nos devanciers, Camille Jullian et Roger Dion, ne l'avaient estimé. L'archéologie, surtout préventive, de par son action sur tout le territoire, a permis la découverte de nombreux vestiges attribuables à la culture de la vigne et à la production de vin dans les Trois Gaules et les Germanies : trous de plantation de vignes, indices polliniques et carpologiques, vestiges de pressoirs, présences d'outils de vigneron, ateliers d'amphores vinaires. Certes, l'emploi généralisé d'instruments en bois et en cuir, tant pour la vinification que pour la vente, fausse encore notre perception. Toutefois le tableau qui se dessine aujourd'hui est le suivant : plantations de vignes dès le début du 1^{er} s. apr. J.-C. partout où le terrain était favorable, avec une majeure densité dans la partie méridionale, rapide développement de vignobles produisant pour des marchés locaux ou régionaux et maintien de la viticulture jusqu'à l'Antiquité tardive, avec des fluctuations régionales encore à dessiner. Les acquis de l'archéologie soulignent les effets déformants des rares sources écrites disponibles donnant des lueurs partielles et hors contexte sur un phénomène qui joua un rôle de vecteur pour la culture romaine au même titre que la religion ou l'urbanisme.*

Key-words. Aquitania, Lugdunensis, Belgica, Germania, Camille Jullian, Roger Dion, carpology, trace of cultivation, wine press, amphora, barrel.

Abstract. *Viticulture spread in non-Mediterranean Gaul much earlier and more widely than ancient sources let imagine and than our predecessors, Camille Jullian and Roger Dion, had assumed. The development of archaeology, especially rescue archaeology, in the whole territory resulted in the discovery of a vast amount of remains connected to vine cultivation and wine producing in the Tres Galliae and in Germania: plantation pits, pollen and carpological traces, press remains, wine grower tools, wine amphorae kilns. The generalization of wood and leather implements for wine making and as well for selling certainly still distorts our perception of this activity. Nevertheless we now can draw the following picture: vine planting as soon as the early 1st century AD wherever there are favourable soil conditions, especially in southern areas, quick expansion of vineyards for local or regional markets and continuation of viticulture up to Late Antiquity with regional fluctuations that still need to be described. Archaeological results underline the distortion effects of the few written sources available which can throw fragmented light without context upon a phenomenon which served as a vehicle for the spread of Roman culture as did religion or town planning.*

Translation: Isabelle FAUDET

La révélation de la précocité et de l'ubiquité de la viticulture en Gaule romaine, en particulier dans la province de Lyonnaise, au nord de celle d'Aquitaine, en Germanie et en Belgique, est l'une des manifestations de la révolution des connaissances historiques qu'apporte l'archéologie d'aujourd'hui (fig. 1). Dans ce champ du savoir, comme dans beaucoup d'autres, tout a changé au cours des trente dernières années : l'archéologie préventive par son action systématique sur tout le territoire et sur tous types de vestiges, même les plus humbles comme les trous de plantation de vignes, l'archéologie programmée par ses opérations répondant à des interrogations précises, les batteries d'analyses susceptibles de déterminer la nature ou la datation

des vestiges retrouvés, ainsi que les études paléoenvironnementales, apportent, pour peu que l'on prenne la peine de les mettre en série, des données nouvelles bouleversant les connaissances jusqu'alors bâties grâce à une exégèse érudite et parfois excessive des rares sources antiques qui nous sont parvenues.

Désormais, la répétition des observations fournit un corpus de données établies scientifiquement qu'il faut formater, ordonner, systématiser, rendre disponible par des bases de données et des publications appropriées comme celle qui est présentée ici. Ce volume est né d'une rencontre organisée par Matthieu Poux le 6 décembre 2008 à l'université Lyon-II : furent alors exposées des recherches archéologiques

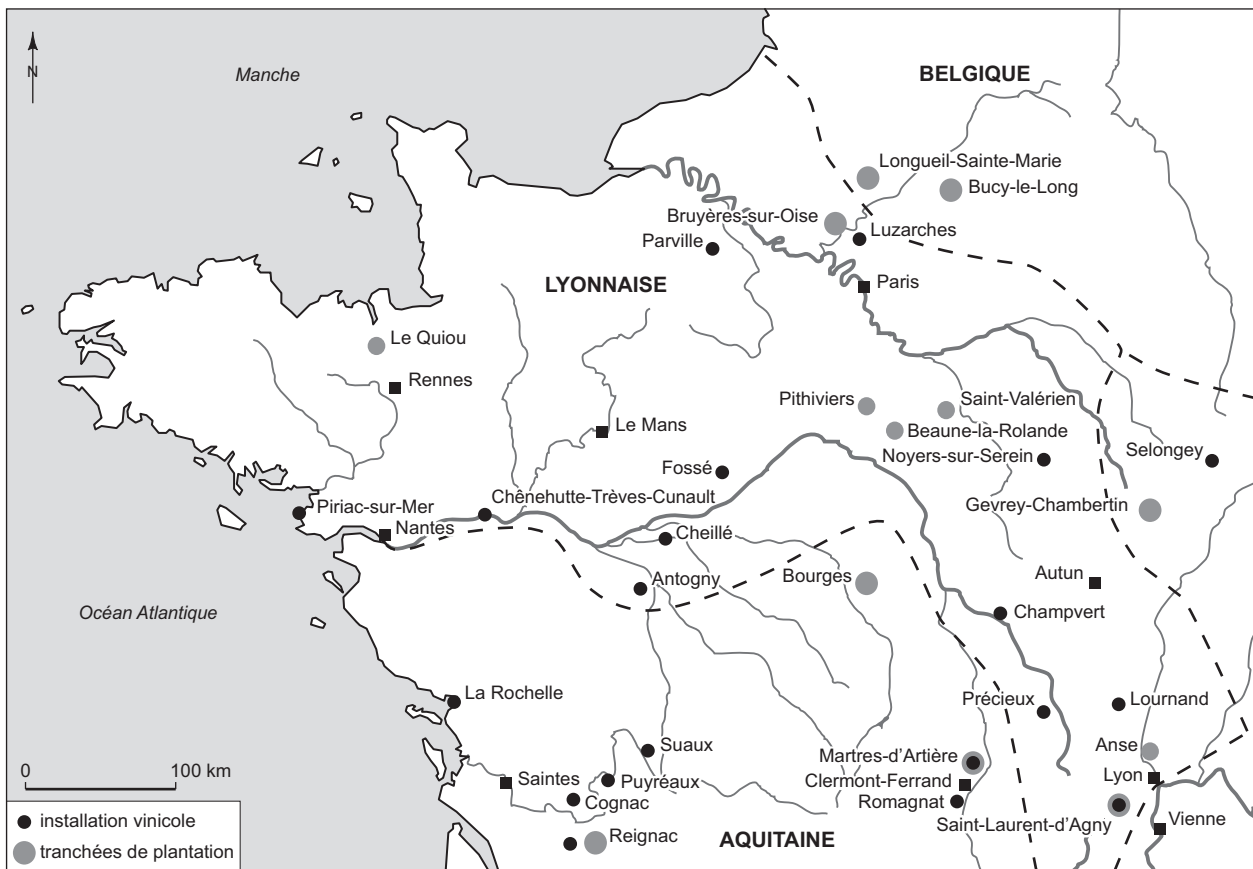


Fig. 1 – Carte des vignobles et des installations vinicoles des Trois Gaules (DAO : J.-P. Brun, CNRS, Centre Jean-Bérard).

récentes ou en cours apportant des données nouvelles sur la viticulture en Gaule tempérée. La détection des vestiges et leur interprétation doivent beaucoup aux travaux effectués en Narbonnaise depuis trente ans, que ce soit sur les pollens et pépins de raisin analysés par Ramon Buxó ou Philippe Marinval, sur les plantations de vignes étudiées par Philippe Boissinot, Martial Monteil et Laurent Vidal, sur les installations de productions mises au jour par Gaëtan Congès, Christophe Pellecier, Loïc Buffat, Hervé Pomarèdes ou Stéphane Mauné et sur les amphores et les ateliers de potiers dont Fanette Laubenheimer a fait une clef de lecture irremplaçable¹. Bien des progrès dans la compréhension des traces souvent ténues de la viticulture en Gaule

interne sont dus à une adaptation des observations faites en Narbonnaise et désormais en Italie (Boissinot, 2009). Il ne fait pas de doute que les interprétations avancées dans cet ouvrage seront ultérieurement critiquées et nuancées, mais on ne pourra pas revenir sur les faits matériellement révélés par les fouilles. Pour mesurer le chemin parcouru, il faut rappeler comment nos devanciers ont traité la question de l'expansion de la vigne vers l'intérieur de la Gaule, puis présenter les types d'indices qui permettent maintenant de proposer un tableau à la fois plus assuré et plus précis, tant du point de vue chronologique que du point de vue géographique.

L'HISTOIRE SANS L'ARCHÉOLOGIE

Avant que l'archéologie ne soit en mesure de fournir des données utilisables, les historiens, même aussi attentifs aux réalités de terrain que Camille Jullian, ne pouvaient guère fonder leurs analyses que sur une exégèse des textes, des inscriptions et de l'iconographie.

1. La bibliographie est considérable. Je me borne à citer quelques exemples : Buxó i Capdevila, 1996 et 1997 ; Marinval, 1997 ; Bouby, Marinval, 2001 ; Boissinot, 2001 ; Monteil dir., 1993 ; Monteil, 1999 ; Monteil *et al.*, 1999 ; Pellecier, 2000 ; Buffat *et al.*, 2001 ; Buffat, 2004 ; Pomarèdes *et al.*, 2005 ; Mauné, 1998, 2003 et à paraître ; Laubenheimer, 1985 et 1989 ; Laubenheimer dir., 2001 ; Laubenheimer, Schmitt, 2009.

CAMILLE JULLIAN

Dans l'*Histoire de la Gaule*, Camille Jullian fait une place spéciale à la culture de la vigne, à laquelle il consacre huit pages mais, faute de sources détaillées, il se contente de notations générales en ce qui concerne la répartition des vignobles, sauf pour la Narbonnaise, et il ne se hasarde pas à proposer une périodisation de l'extension de la viticulture dans les Trois Gaules (Jullian, 1920, p. 183-191). La province de Lyonnaise est d'ailleurs mentionnée seulement en passant : il évoque les vignobles de Bourgogne à partir du texte du *Panégyrique* de Constantin de 312, ceux du Lyonnais d'après le poème de Sidoine Apollinaire (*Carmen*, XVII, 17-18), ceux de la vallée de Seine à partir du texte de Julien (*Misopogon*, 340d-341a) et ceux de la vallée de la Loire avec une mention dubitative à propos des tonneliers établis à Nantes et mentionnés dans l'inscription du *CIL*, XIII, 3104².

Il est plus intéressant de constater que Camille Jullian, qui affirme comme allant de soi que l'expansion de la vigne fut stoppée par un édit de Domitien mentionné par Suétone (*Domitien*, VII, 2) et qu'elle ne reprit qu'à la suite d'un autre édit de Probus, s'interroge sur l'application réelle de ces mesures : « Jusqu'à quel point ce redoutable édit fut-il appliqué, nous ne le savons pas. D'un côté j'ai peine à croire que les empereurs ont privé la Gaule de tous ses vignobles : trop d'intérêts étaient désormais liés à la vigne pour qu'une proscription absolue fut possible et les mesures les plus despotiques, dans cet Empire très vaste et difficile à surveiller, comportaient toujours des tolérances et des négligences plus nombreuses encore. D'autre part, cependant, en regardant les innombrables bas-reliefs où les Gaulois ont sculpté les détails de leur vie populaire, je suis frappé d'en voir un si petit nombre consacrés aux besoins de la vigne et du vin ».

Camille Jullian avance que les vignes destinées à orner les mausolées et à pourvoir les rites funéraires auraient été autorisées et que certaines cités en auraient été exemptées par privilège : Trèves, Vienne, Langres (incluse dans la liste car on y trouve des bas-reliefs représentant des tonneaux). La Bourgogne serait une autre exception, peut-être limitée, le texte du *Panégyrique* mentionnant les vignes vieilles *in uno loco*. Il conclut que « la mesure prise par Domitien et observée par ses successeurs ne détruisit donc pas le vignoble gaulois, mais elle eut en tout cas sur lui des effets désastreux. Les malheurs du pays au III^e s. provoquèrent

2. Pour les sources antiques, voir dossier « La viticulture en Gaule » dans *Gallia*, 58, 2001, p. 221-237.

une politique plus libérale. Afin de réparer les maux de l'invasion germanique, l'empereur Probus abrogea l'édit de Domitien ».

Le grand historien surinterprète les sources antiques car il est nulle part écrit que Probus abrogea l'édit de Domitien ; les textes d'Aurelius Victor (*Livre des Césars*, XXXVII, 1-3), d'Eutrope (*Breviarum ab Urbe condita*, IX, 17), de Jérôme (*Chronicon*, 280) et de l'*Histoire Auguste* (*Probus*, XVIII, 8) indiquent seulement que Probus permit les plantations de vignes et développa la viticulture dans les Gaules. Il est vrai que la logique restituée de la succession des édits pouvait conduire à cette reconstruction, mais c'était oublier le fait que Suétone dit clairement que l'édit ne fut pas appliqué, ce que l'archéologie démontre actuellement.

ROGER DION

Quarante ans après, Roger Dion offre une vision plus complexe et détaillée, mais son ouvrage intitulé *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle* paraît en 1959, bien avant que l'archéologie ait donné des résultats autres que sporadiques. C'est donc en utilisant à peu près les mêmes sources que Camille Jullian qu'il présente un admirable tableau dont la cohérence masque le manque de données.

Dès l'abord, Roger Dion souligne à quel point la culture de la vigne et surtout l'art de la vinification ont dépassé les contraintes climatiques, notamment grâce à l'expérience des vigneron dans les climats alpestres : « Il faut que, dès l'époque d'Auguste, la viticulture ait été très sûre de ses méthodes pour avoir pu obtenir de grands vins tels que le rhétique célébré par les auteurs du temps à l'égard des crus italiens les plus fameux »³. Il souligne que la *Vitis Allobrogica* citée par Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, XIV, 25) et par Celse (*De la médecine*, IV, 12, 8) est un cépage de pays de montagne ; l'existence de ces deux variétés est donc l'indice des efforts des vigneron pour utiliser des cépages locaux adaptés au climat.

Soulignant que César ne mentionne pas une seule fois la vigne dans la Gaule interne et que Strabon écrit qu'elle n'y pousse pas, Roger Dion évoque les débuts de la viticulture dans le sud de la Gaule, à Marseille d'abord, puis dans la province de Transalpine. Il avance l'hypothèse d'une

3. Le rhétique était toutefois un cru des contreforts méridionaux des Alpes, au nord de Vérone : renvoyons aux pages qu'André Tchernia a écrites sur ce cru : « le rhétique a acquis sa réputation de la faveur que lui donna Auguste, mais sa réputation doit être un peu antérieure » (Tchernia, 1986, p. 108 et p. 111).

implantation rapide de vignobles aux « avant-postes », c'est-à-dire près de la limite des zones où, selon lui, la vigne s'arrête, soit le secteur de Gaillac dans le Tarn et celui de Vienne dans la moyenne vallée du Rhône. Ces secteurs auraient été ainsi idéalement placés pour fournir du vin aux habitants des zones dépourvues de vignes, qui s'étendaient à l'ouest et au nord. Il suivait en cela Strabon (*Géographie*, IV, 1, 2) et Pomponius Mela (*Chorographie*, II, 5) pour qui les Cévennes, vers le tournant de notre ère, marquaient une limite majeure : « au sud, la zone portant toutes les plantations méditerranéennes ; au nord, la zone océanique vouée aux terres à blé, aux pâturages et aux forêts ».

Roger Dion estimait que la viticulture avait atteint le Bordelais vers le milieu du I^{er} s. à cause de la mention de la *vitis biturica* par Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, XIV, 25-27) et Columelle (*De l'agriculture*, III, 2, 20-28 ; 7, 1 et 9, 7)⁴, mais il pensait que la vigne n'avait atteint ni Saintes d'un côté, ni Langres de l'autre. La Bourgogne elle-même n'aurait été plantée en vignes qu'à partir du III^e s. Les quelques notes discordantes fournies par les vestiges archéologiques alors connus, comme les pépins de raisin trouvés dans les tombes de Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme), étaient considérées comme des exceptions, en l'occurrence des raisins d'importation (Audollent, 1923).

C'est dans ce contexte que serait advenu le fameux édit de Domitien. À la différence de Camille Jullian, Roger Dion rappelle que, selon Suétone (*Domitien*, VII, 2 et XIV, 2), l'empereur ne persévéra pas dans l'application de l'édit. Toutefois, comme il fallait bien expliquer les mesures prises par Probus à la fin du III^e s., il imagine d'autres restrictions légales, postérieures. Selon lui, en effet, la prospérité des négociants en vin de Lyon au II^e s. impliquerait un privilège donné à cette place de commerce : « Aussi, pour expliquer le fait que Lyon ait pu, alors encore, conserver les avantages économiques propres aux lisières septentrionales du monde viticole, est-on conduit à supposer qu'afin de protéger les intérêts commerciaux de cette ville, le gouvernement impérial a, pendant un temps plus ou moins long, arrêté, sur les limites nord de la Narbonnaise, le mouvement d'expansion du vignoble vers le nord, en faisant usage de la loi qui plaçait sous le contrôle de l'empereur les nouvelles plantations de vignes ».

Ce n'est que plus tard que les Éduens auraient à leur tour bénéficié d'un traitement de faveur, ce qui expliquerait l'origine du vignoble bourguignon déjà bien implanté

4. Mais l'article de Françoise Dumasy et ses collaborateurs dans ce volume (p. 111-150) remet en cause, à juste titre, cette interprétation devenue traditionnelle.

sous Constantin. Dans le panégyrique de 312, les habitants d'Autun se plaignent que les vignobles du *pagus Arebrignus* sont dans un état de quasi-abandon ; se servant du passage suivant : « les racines des ceps dont nous ne savons plus l'âge, par leurs replis infinis et par leur masse, empêchent de donner aux fosses la profondeur normale », Roger Dion conclut qu'un siècle aurait été nécessaire pour que l'entrelacement des racines forme un réseau serré : la plantation du vignoble serait donc antérieure à Probus, mais peut-être pas de beaucoup, car il imagine que c'est la première fois que l'on aurait observé cet enchevêtrement de racines causant le découragement des plaignants. Roger Dion nous offre là un très bel exemple de surinterprétation d'une source pour aboutir à ce qu'il voulait démontrer : que le vignoble bourguignon ne s'était développé qu'après le II^e s., mais toutefois avant les mesures de Probus⁵.

Au total donc, malgré quelques zones anciennement atteintes comme Gaillac et le Bordelais, ou privilégiées à des époques imprécises par le pouvoir impérial telle que la région d'Autun et celle de Trèves, la vigne ne se serait pas étendue dans les Trois Gaules jusqu'à la fin du III^e s. Il faudrait donc prendre Aurelius Victor au pied de la lettre lorsqu'il écrit que Probus remplit la Gaule de vignes (*Livre des Césars*, XXXVII, 23). Selon Roger Dion, ce serait à partir de cette mesure que se serait développée la vigne dans les vallées de la Loire et de la Seine, et même en Bretagne puisque les Bretons sont nommément autorisés à planter la vigne.

Probus aurait donc donné aux provinces septentrionales l'avantage économique de se rapprocher des marchés barbares, ce qui aurait causé un tort durable aux vignobles pionniers de la phase antérieure. Grâce à ces mesures, la vigne se serait rapidement répandue dans le Bassin parisien : à Auxerre, les domaines des parents de saint Germain donnaient d'abondantes récoltes à la fin du IV^e s. et la vallée de la Loire, jusqu'à Nantes, apparaît couverte de vignes dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours.

Ainsi le tableau brossé par Roger Dion s'impose par une grande cohérence : la vigne se serait développée rapidement jusqu'aux « avant-postes », aux limites de la Narbonnaise, au plus près des marchés de consommation constitués par les

5. Notons que Roger Dion invalide lui-même sa propre argumentation lorsqu'il déclare que ce panégyrique est « le premier exemplaire d'une longue série d'"état de la région de [...] exposé au souverain par un porte-parole des habitants les plus imposés". Pour les auteurs de ces descriptions, toujours tendancieuses, l'Antiquité qui ennoblit établissements et institutions a moins d'intérêt que la vétusté qui détériore et amenuise la matière imposable ». L'exagération est donc de rigueur dans ces circonstances.

zones non viticoles. Son expansion vers le nord aurait été fortement limitée par des mesures législatives impériales reprenant le modèle de l'édit de Domitien, mais que les sources ne nous auraient pas rapportées. Elle aurait été libérée par Probus et se serait à nouveau portée aux « avant-postes » : près du *limes* et des marchés barbares, ruinant les vignobles antérieurement développés, tels ceux du Bordelais et de la Bourgogne, et ignorant les terroirs intermédiaires comme la Charente ou le Poitou. Nous verrons que cette admirable savante reconstruction ne résiste pas aux faits.

APRÈS ROGER DION

Dans les années 1980 et 1990, les historiens de la vigne et du vin en France – je pense à Marcel Lachiver et à Gilbert Garrier – ont, pour la viticulture en Gaule romaine, suivi les raisonnements de Roger Dion en tentant de les adapter aux résultats des découvertes archéologiques qui, sur bien des points, commençaient à fragiliser l'édifice si brillamment construit (Lachiver, 1982 et surtout 1988 ; Garrier, 1995). Si Marcel Lachiver prend en compte les travaux d'André Tchernia sur l'importation du vin italien en Gaule indépendante (Tchernia, 1986) et plus globalement les résultats de l'archéologie de la production des amphores en Narbonnaise dus en grande partie à Fanette Laubenheimer, il suit son devancier sur plusieurs points essentiels comme le rôle-clef donné aux « avant-postes » de Gaillac et de Vienne à la viticulture bordelaise et aux effets de mesures restrictives dont il croit percevoir nettement les effets, induisant, par là même, leur cause. Citons quelques passages de son ouvrage *Vins, vignes et vignerons : histoire du vignoble français* (Lachiver, 1988, p. 38-39) :

« Il est hors de doute que cet édit allait entraver pendant plus de deux siècles l'extension du vignoble gaulois à quelques exceptions pourtant. »

« La mesure économique frappe par son extension et l'on cherche vainement des témoignages probants d'implantation de la vigne plus au nord, au centre et à l'ouest [du territoire des Allobroges]. »

« Aucun vignoble n'est connu au nord de Bordeaux. Outre la difficile question de l'adaptation des cépages à des climats de plus en plus continentaux et plus frais, on ne peut que souligner l'effet négatif de l'édit promulgué par Domitien. »

Parmi les exceptions, il cite la Bourgogne qui aurait obtenu la permission de planter des vignes sous les Sévère et la cité des Trévires puisque, dès 291, le panégyrique de Mamertin évoque les vignes de la vallée de la Moselle.

Marcel Lachiver insiste aussi sur le rôle de Probus qui serait à l'origine du vignoble du Bassin parisien et remarque que, en l'absence de texte mentionnant cette culture dans la vallée de la Loire, la tradition attribuant à saint Martin le mérite d'y avoir introduit la vigne vers 395 doit être prise en considération. Les mentions se multipliant à partir du V^e s., notamment en Auvergne (Sidoine Apollinaire), en Champagne (*Testament de saint Rémi*)⁶, en Anjou (Fortunat), dans la vallée de la Loire et en Alsace (Grégoire de Tours), il considère que la vigne se répand de façon universelle du fait des besoins créés par la diffusion de la religion chrétienne.

Sept ans après la synthèse de Marcel Lachiver, Gilbert Garrier traite de la viticulture en Gaule dans un premier chapitre de son livre *Histoire sociale et culturelle du vin*. Les découvertes archéologiques concernant les Trois Gaules commencent alors à être connues, notamment grâce aux communications présentées au colloque « Archéologie de la vigne et du vin » publié en 1990 : certains articles font le point des connaissances sur la viticulture dans le Bordelais, le Val de Loire et chez les Rèmes (Berthault, 1990 ; Couderc, Provost, 1990 ; Lefevre, 1990). Ainsi cet auteur admet l'existence d'une viticulture romaine dans la vallée de la Loire, citant les fouilles de Cheillé (Indre-et-Loire), de Fossé (Loir-et-Cher) et de la Fouchardière à Chênehutte-Trèves-Cunault (Maine-et-Loire), mais le poids des sources écrites reste le plus fort puisqu'il continue à attribuer à saint Mesmin et à saint Martin « la naissance de la viticulture tourangelle ».

L'HISTOIRE ET L'ARCHÉOLOGIE

Un changement complet de perspective est marqué par le dossier sur la « Viticulture en Gaule » que Fanette Laubenheimer et moi-même avons coordonné pour *Gallia* en 2001. Nous voulions rendre compte du progrès de l'archéologie de la vigne et du vin en Narbonnaise, en Aquitaine méridionale et occidentale, en Germanie, toutes régions où les recherches récentes avaient montré un développement précoce de la viticulture et offert les protocoles interprétatifs des vestiges, aussi bien ceux de plantation que de production ou de fabrication de conteneurs. La Lyonnaise est significativement absente des articles : c'est à peine si nous avons pu lui consacrer trois pages en conclusion (p. 210-212). S'appuyant sur les indices donnés par les productions précoces d'amphores et sur quelques témoignages isolés de vestiges de production, nous posons le principe que « **la vinification en foudre et la commerciali-**

6. Voir *Gallia*, 58, 2001, p. 234.

sation en tonneaux étaient la règle » et donc qu'une grande partie des vestiges archéologiques, en bois, nous échappait. Nous avançons l'idée que les productions d'amphores dans de nombreux ateliers de Lyonnaise « témoignent de la présence, dès le I^{er} s., de la culture de la vigne dans la vallée de la Loire et dans tout le Bassin parisien, bien au-delà de ce que l'on imaginait jusqu'à présent. » Nous avons le sentiment que le développement de l'archéologie préventive et qu'une meilleure compréhension des vestiges peu spectaculaires, tels que fosses de plantation ou logements d'appareil en bois, apporteraient des preuves de l'extension précoce de la viticulture entre Loire et Somme. Dans les dix ans qui se sont écoulés depuis la publication de ce dossier, la documentation s'est largement étoffée et nous sommes désormais en mesure de présenter un tableau de la situation sensiblement différent de celui proposé par nos devanciers.

L'APPORT DE L'ARCHÉOLOGIE AUJOURD'HUI

Balayons rapidement les acquis de l'archéologie la plus récente, partant des pollens de vigne pour aboutir aux conteneurs du vin, en passant par les pépins, les fosses de plantation, les outils, les installations de production, les fabrications d'amphores et de tonneaux.

LES POLLENS

L'étude la plus suggestive publiée jusqu'à présent est celle des pollens d'un paléochenal du Doubs à Neublans-Abergement (Jura), dans le finage jurassien (Gauthier, Joly, 2003). Le diagramme pollinique montre un développement intense de l'agriculture aux I^{er} et II^e s. Dans les niveaux du I^{er} s. apr. J.-C. les taux de pollens de *Vitis*, très élevés, témoignent-ils des débuts de la viticulture dans le finage ou bien proviennent-ils de l'existence, le long de la rivière, de vignes sauvages (lambrusque) associés à des aulnes qui forment fréquemment le support de ces lianes ? D'autres secteurs comme l'embouchure de la Loire ont fait l'objet d'analyses systématiques montrant, qu'à l'époque romaine, l'accroissement de la proportion de pollens de vigne à Saint-Nazaire, à Rezé et à Montoir-de-Bretagne traduit l'essor de la viticulture⁷. Dans l'Aquitaine septentrionale, les études palynologiques portant sur la région clermontoise montrent aussi une présence significative de la vigne durant l'Empire romain près de Clermont-Ferrand : à Marmilhat (Lempdes) et à Saint-Beauzire, quelle que soit l'interprétation qu'on

7. Voir l'article de Marie-Laure Hervé-Monteil et ses collaborateurs, *infra*, p. 163-214.

en donne (cultures d'agrément ou de rapport)⁸. Quelques sites de la vallée de la Loire livrent aussi des pollens de vigne, comme les Ferrys à La Bussière dans le Loiret.

L'apport de la palynologie s'apprécie aussi grâce à la certitude d'identification qu'elle apporte en présence de tranchées. Les lourds pollens de *Vitis vinifera* se diffusent peu ; leur présence dans des tranchées est donc l'indice qu'il s'agit de plantations de vignes. La méthode appliquée dans le sud de la France a été utilisée avec succès à Saint-Laurent-d'Agny (Rhône)⁹. Mais, comme pour toutes les analyses, les résultats dépendent de l'état de conservation des matières organiques ; les études faites sur le remplissage des fosses de plantation de vignes à Bruyères-sur-Oise (Val-d'Oise) ont ainsi surtout donné des pollens de céréales et de chanvre (Toupet, Lemaître, 2003b).

LES PÉPINS

Les pépins de raisin se conservent mieux, pour peu qu'ils soient brûlés ou minéralisés. Ceux trouvés dans les tombes de Martres-de-Veyre ont longtemps fait l'objet de débats jusqu'à ce que l'on s'aperçoive qu'ils participaient d'un phénomène banal dans la région de Clermont-Ferrand. Manon Cabanis (voir *infra*, p. 252-253) recense à présent cinq autres sites où des pépins de raisin ont été découverts, parfois en quantités abondantes : à *Augustonemetum* même (rue Kessler, au square Conchon-Quinette), dans une *villa* de la commune de La Roche-Blanche, dans les tombes romaines de la Grande Borne à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et dans le sanctuaire des Sources de Chamalières (Puy-de-Dôme). D'autres découvertes attestent la probable culture de vignes chez les Éduens : dans la Nièvre, à Cosne-Cours-sur-Loire et à Champallement, et en Saône-et-Loire, à Tournus et à Chalon-sur-Saône où L. Bonnamour signale la découverte, dans le lit du fleuve, de 71 pépins de raisin agglomérés qui pourraient provenir de résidus de pressurage (Marinval, *in* Bonnamour dir., 2000, p. 48-52).

Dans la vallée de la Loire, à Beaune-la-Rollande (Loiret), des pépins de raisin minéralisés sont datés du III^e s. Chez les Sénons, à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne) et à Joigny (Yonne) des pépins proviennent de contextes respectivement attribués au II^e s. et au IV^e s. (voir *infra*, p. 158-159).

Les pépins sont particulièrement importants lorsque l'on est en présence d'une installation de production : leur présence confirme parfois l'interprétation. Ainsi,

8. Voir l'article de Pierre Vallat et Manon Cabanis, *infra*, p. 237-255.

9. Voir l'article de Matthieu Poux et ses collaborateurs, *infra*, p. 13-91.

les installations de la Gramière à Castillon-du-Gard (Gard) et les cuves de la Haute-Sarrazine à Cognac (Charente) contenaient-elles quelques pépins¹⁰ et les fosses identifiées comme les traces de pressoirs à Luzarches (Val-d'Oise) (Couturier *et al.*, 2003), à Parville (Eure) ou encore à Piriac-sur-Mer (Loire-Atlantique) (voir *infra*, p. 163-214) ont livré des pépins, confirmant l'hypothèse émise grâce à l'observation de la forme des négatifs de poutres. Dans la *villa* de Weilberg (Allemagne) dotée d'une imposante installation de production de vin, les pépins de raisin trouvés dans les vestiges d'une chaudière en plomb indiquent qu'elle devait servir à la cuisson du *defrutum* (Bernhard, 1984). La découverte d'abondants pépins dans des installations moins caractéristiques suggère qu'elles étaient probablement liées à la production du vin. Citons la *villa* des Tuilières à Selongey (Côte-d'Or) où de petites pièces (des cuves ?) contenaient de nombreux pépins de raisin et celle de Lournand à Collonges (Saône-et-Loire) où, entre les fondations d'un bâtiment (servant de grenier ou de chai abritant des tonneaux ?) d'abondants pépins furent retrouvés (Olivier, Ruellet, 1990 ; Guyot, 1996, p. 236).

LES FOSSES DE PLANTATION

Les vignobles sont attestés aussi par la découverte de fosses et tranchées de plantation qu'une observation attentive permet de déceler sur de nombreux sites d'Aquitaine, de Lyonnaise et de Belgique.

En Aquitaine, on connaissait les fosses de plantation du site de la Fontaine à Reignac (Charente) où les vestiges de deux champs de vignes ont été dégagés en 1994 (Roger, *in* Balmelle *et al.*, 2001, p. 142). L'article de Pierre Vallat et Manon Cabanis apporte deux autres exemples dans la région de Clermont-Ferrand : les 27 fosses de plantation d'une vigne d'agrément dans la *villa* de Champ Chalatras, aux Martres-d'Artière, datées du dernier quart du II^e s. apr. J.-C. et celles de La Roche-Blanche, en Limagne, dont la datation antique n'est toutefois pas certaine (voir *infra*, p. 249-250). De très beaux exemples de champs de vignes antiques sont désormais bien connus chez les Bituriges Cubes, grâce aux fouilles effectuées aux environs de Bourges (Cher), à Saint-Martin-des-Champs et aux Pijolins où devaient se trouver pas moins de 6 000 fosses de plantation¹¹.

En Lyonnaise, les traces de plantation se multiplient dans plusieurs régions. Aux portes de Lyon, la *villa* de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny a livré des vestiges de vignes échalassées de l'époque tibérienne et des fosses ont été trouvées dans la *villa* de Bancillon près d'Anse (voir *infra*, p. 21). En Bourgogne, la belle découverte de plus de 300 fosses allongées dans la plaine au pied de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), au lieu-dit Au-dessus de Bergis, tranche la question de la datation des origines du vignoble bourguignon puisqu'elles sont datées du Haut-Empire (entre la fin du I^{er} s. et le III^e s. au moins) et confirme que, comme le texte du *Panegyrique* de 312 l'indiquait, il s'agissait d'un vignoble de plaine, où de forts rendements devaient être recherchés¹².

Le département de l'Yonne commence à livrer lui aussi des traces de plantations : à Saint-Valérien où un enclos comporte des alignements de fosses de plantation de vignes probablement sur échalas et à Pont-sur-Yonne, où une plantation de vignes pourrait être liée à une nécropole. Dans la vallée de la Loire, on dispose d'exemples à Beaune-la-Rolande où 68 fosses ont été mises au jour et à Pithiviers-le-Vieil (Loiret) où 15 fosses associées parfois à des diverticules de provignage sont datées du Haut-Empire¹³. Plus à l'ouest, des plantations de vignes sont signalées en Bretagne actuelle, dans la *villa* de la Gare, au Quiou (Côtes-d'Armor) où les fosses correspondraient à une vigne d'agrément postérieure au III^e s.¹⁴

Enfin, au nord de Paris, trois sites de l'Oise et de l'Aisne, à la limite de la province de Belgique, présentent des ensembles de fosses de plantation de vignes : Bois Harlé à Longueuil-Sainte-Marie (Oise), Bucy-le-Long (Aisne) et Bruyères-sur-Oise (Val-d'Oise) (Toupet, Lemaître, 2003b). Le plus net est celui de Bruyères-sur-Oise : le décapage de parcelles situées dans une zone humide en bordure de l'Oise, à quelque distance de la *villa* des Aubins occupée du I^{er} s. au IV^e s., a révélé 5 398 fosses généralement rectangulaires, certaines correspondant à la plantation des vignes initiales, d'autres attribuables à des opérations de provignage datables probablement du II^e s.

Cette multiplication des découvertes est due aux grands décapages que les fouilles préventives réalisent depuis quelques années. Lorsque nous aurons le recul suffisant, ces plantations de vignes n'apparaîtront plus comme des

10. Sur la Gramière, voir Buffat, 2004 ; sur la Haute-Sarrazine, voir C. Vernou, *in* Balmelle *et al.*, 2001, p. 144.

11. Voir Ferdière *et al.*, 2000 et l'article de Françoise Dumasy *et al.*, *infra*, p. 111-150.

12. Voir l'article de Jean-Pierre Garcia et Sébastien Chevrier, *infra*, p. 93-110.

13. Sur l'Yonne et le Loiret, voir l'article de Christian Cribellier, *infra*, p. 151-162.

14. Voir l'article de Marie-Laure Hervé-Monteil *et al.*, *infra*, p. 163-214.

isolats, mais s'intégreront certainement dans des tableaux régionaux plus cohérents.

LES PRESOIRS ET LES CUVES

À quelques exceptions près, les installations de production de Gaule tempérée sont majoritairement en bois : fouloirs, cuves, pressoirs, foudres. Les repérer en prospection est donc presque impossible, car il n'y a quasiment pas de blocs de pierre caractéristiques extraits par les labours profonds¹⁵, ni d'épandage de fragments de *dolia* signalant des chais. Cette caractéristique contribue à minimiser la perception de l'étendue de la viticulture dans ces régions et l'on doit admirer la tentative de Cristina Gandini pour la région de Bourges et de Pierre Vallat pour celle de Clermont-Ferrand d'identifier des bâtiments à vocation vinicole à partir des photographies aériennes de *villae*, les plus suggestives étant celles de la Motte à Preuilley et celle de Sauzay à Saint-Loup-des-Chaumes dans le Cher.

En fait, les premières installations reconnues l'ont été car elles utilisaient des parties en pierre ou des cuves bétonnées. Un « fond de pressoir » avait été trouvé sous le Second Empire au lieu-dit lous Rambays à Saint-Georges-Lagricol en Haute-Loire (Provost, Rémy, 1994, p. 114) ; quatre blocs rectangulaires, vestiges possibles d'un pressoir, ont été découverts en 1946 dans la *villa* du Grand Marion à Cheillé en Indre-et-Loire (Maurice, 1948) et un bloc d'assise de jumelles d'un pressoir à levier dans la *villa* de la Fouchardière à Chênehutte-Trèves-Cunault (*Gallia*, 41, 1983, p. 314). Au lieu-dit les Enfers à Fossé (Loir-et-Cher), ce sont deux bassins jumelés qui ont permis de localiser une zone de pressurage (Provost, 1988a, p. 87). Dans la région de Clermont-Ferrand, par bien des côtés influencée par le Midi, les installations vinicoles comportaient des cuves maçonnées : le bel exemple de la *villa* de Maréchal à Romagnat (Puy-de-Dôme) possédait au minimum deux fouloirs, deux pressoirs et quatre cuves très proches des exemples de Narbonnaise (par ex. Saint-Martin à Taradeau dans le Var, cf. Bérato, 2004), d'Aquitaine (Saint-Mézard dans le Gers, cf. Petit-Aupert, Sillières *et al.*, 2003) ou de la région même de Lyon (pressoirs de la *villa* de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny, voir *infra*, p. 24-80). À en juger par les solides fonds de cuves encore préservés, il semble bien aussi que la *villa* de Champ Chalatras aux Martres-d'Artière était dotée d'installations maçonnées que

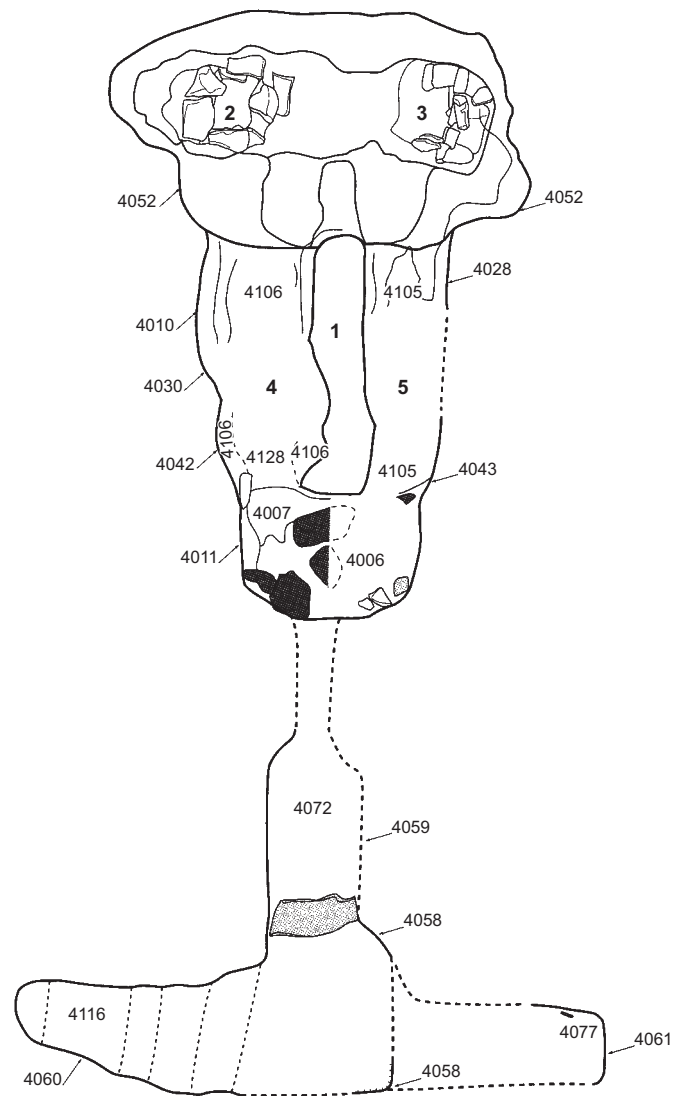


Fig. 2 – Fosses de la phase I du pressoir de Luzarches, Val-d'Oise (d'après Couturier *et al.*, 2003).

l'état d'arasement du site ne permet pas de restituer, mais qui devaient s'inscrire dans la même tradition technique.

Les installations de Lyonnaise centrale et occidentale font en revanche un usage systématique du bois : elles ne sont détectables que par une fouille très minutieuse de fosses d'implantations de montants, de sablières et de cuves de bois. Celles récemment fouillées à Parville et à Piriac-sur-Mer sont présentées en détail dans ce volume (voir *infra*, p. 163-214), mais il est utile de rappeler l'exemple du site du Bosquet à Luzarches (Couturier *et al.*, 2003). Dans ce vaste établissement situé au nord de Paris, une longue fosse flanquée de paires de trous de poteau est interprétée comme le seul

15. Parmi les exceptions, notons la vallée de la Moselle où les pressoirs sont dotés systématiquement de contrepoids de pierre et la région de Clermont-Ferrand où les pressoirs de Maréchal à Romagnat ne diffèrent pas de ceux de Narbonnaise.

vestige d'un grand pressoir à levier dont la première phase d'utilisation est datée du III^e s. et la seconde de la fin du IV^e-début du V^e s. L'identification est confirmée par la découverte, dans la fosse, de milliers de pépins de raisin (fig. 2).

LES OUTILS DE VIGNERON

Serpes et serpettes, bien que relativement polyvalents, sont toutefois de bons indices de culture de la vigne, car ces outils de fer ont été souvent découverts dans des complexes vinicoles, tant en Narbonnaise qu'en Aquitaine (par exemple à Cognac) ou en Germanie (par exemple à Weilberg dans le Palatinat et à Brauneberg dans la vallée de la Moselle). Christian Vernou a proposé pour l'Aquitaine méridionale une typologie et un recensement de ces outils en fer (Vernou, *in* Balmelle *et al.*, 2001, p. 151-153). Par la suite, les chercheurs anglais ont utilisé cet indice pour cartographier l'extension de la vigne en Bretagne romaine (Brown *et al.*, 2001). Leur présence est signalée dans de nombreuses localités de la Gaule interne. En 2003, E. Gauthier et M. Joly ont recensé les outils trouvés sur onze sites de Bourgogne : à Flavigny-sur-Ozerain, Vertault, Roilly, Selongey (Côte-d'Or), à Sens, Béru, Blannay (Yonne), à Chantenay-Saint-Imbert, Bazolles, Ternant (Nièvre) et à Bonnay (Saône-et-Loire)¹⁶. Depuis, la liste ne cesse de s'allonger. Alain Ferdière m'en signale aussi dans les alentours de Tours (à Amboise, Chinon et Sainte-Maure-de-Touraine), vers Orléans (à Dambron, Fontenay-sur-Conie, Josnes, Oinville-Saint-Liphard et Saint-Maur-sur-le-Loir) et dans la vallée de la Seine (à Draveil et à Genainville). Dans ce même ouvrage, Pierre Vallat mentionne les serpes trouvées aux alentours de Clermont-Ferrand, à Pont-du-Château et dans la *villa* de Maréchal à Romagnat où une serpe provient de la grande installation vinicole (voir *infra*, p. 250). Cristina Gandini recense les outils de vigneron trouvés sur le territoire des Bituriges Cubes, dans les *villae* de Levet (Cher) et Thizay (Indre) ainsi que sur les sites de Châteaumeillant et de Saint-Satur dans le Cher (voir *infra*, p. 115-117). Dans la vallée de la Loire, la liste est complétée par Christian Cribellier qui, outre les exemplaires du musée de Sens, mentionne des serpes en Seine-et-Marne, à Marolles-sur-Seine, et dans le Loiret, à Gien, Orléans et Villamblain. Dans l'ouest, Marie-Laure Hervé-Monteil signale deux serpettes découvertes à Parville associées au pressoir à vin et une autre à Soulligné-Flacé (Sarthe) (voir *infra*, p. 178 et p. 207).

16. Cf. Gauthier, Joly, 2003. Pour la région de Sens, il faut rappeler ici les articles pionniers de Lebel, 1954 et Parruzot, Lebel, 1954.

LES AMPHORES

Les premiers soupçons d'une production de vin précoce en Lyonnaise sont venus de la découverte d'amphores de production locale et d'ateliers qui les ont fabriquées. Dès 1986, Fanette Laubenheimer et Jean-Claude Notet publiaient la production de l'atelier de Gueugnon en Saône-et-Loire et s'interrogeaient sur les débuts de la viticulture en Bourgogne (Laubenheimer, Notet, 1986 ; Laubenheimer, 2003). Depuis, les découvertes d'ateliers produisant des amphores imitant les Dressel 2/4 et les amphores à fond plat de Narbonnaise se sont multipliées et il n'y a guère de zone du nord de l'Aquitaine à la Belgique qui n'ait désormais sa production. On a pensé un temps que ces amphores pouvaient avoir un autre usage que de contenir du vin local, par exemple pour assurer la vente de vins importés en tonneaux, mais il faut se rendre à l'évidence, la convergence des indices montre qu'il faut envisager une explication bien plus simple : ces fabrications sont nées de la demande de producteurs de vin des environs de chaque atelier. Elles signent l'émergence de crus qui, certes, n'ont pas laissé de trace dans la littérature du Haut-Empire – nous sommes bien loin de Rome et de l'Italie – mais étaient suffisamment appréciés pour faire l'objet d'un commerce, souvent régional et parfois lointain.

Les colloques réguliers organisés par Fanette Laubenheimer, la synthèse récente qu'elle vient de signer avec Élise Marlière sur les amphores dans le nord-ouest des Gaules¹⁷ et les nouvelles données apportées par ce dossier autorisent une vision d'ensemble sur les productions d'amphores (fig. 3). Les conteneurs fabriqués dans les ateliers de Gaule tempérée n'étaient, bien sûr, pas tous destinés au vin. Certains ont été fabriqués pour des salaisons de poisson ou pour d'autres denrées telles que, probablement, l'huile de noix. Mais on peut faire le pari que la grande majorité d'entre eux servait au négoce des vins.

En Lyonnaise, outre les productions de la ville de Lyon, on connaît des ateliers d'amphores vinaires en Bourgogne : à Gueugnon, en Saône-et-Loire (46 fours et exportations jusqu'en Bretagne), à Châlon-sur-Saône (amphores Gauloise 3 et Gauloise 4), à Autun (Gauloise 4) et à Sens (Dressel 2/4, Gauloise 3 et Gauloise 4). Dans la vallée de l'Yonne, l'atelier de Domecy-sur-Cure a fabriqué des amphores à fond plat de même que ceux de Jaulges/Villiers-Vineux (Gauloise 4) et de Bussy-le-Repos (Olmer, 1996 ; Séguier, 2004).

17. Laubenheimer *dir.*, 1992 et 1998 ; Laubenheimer, Marlière, 2010.

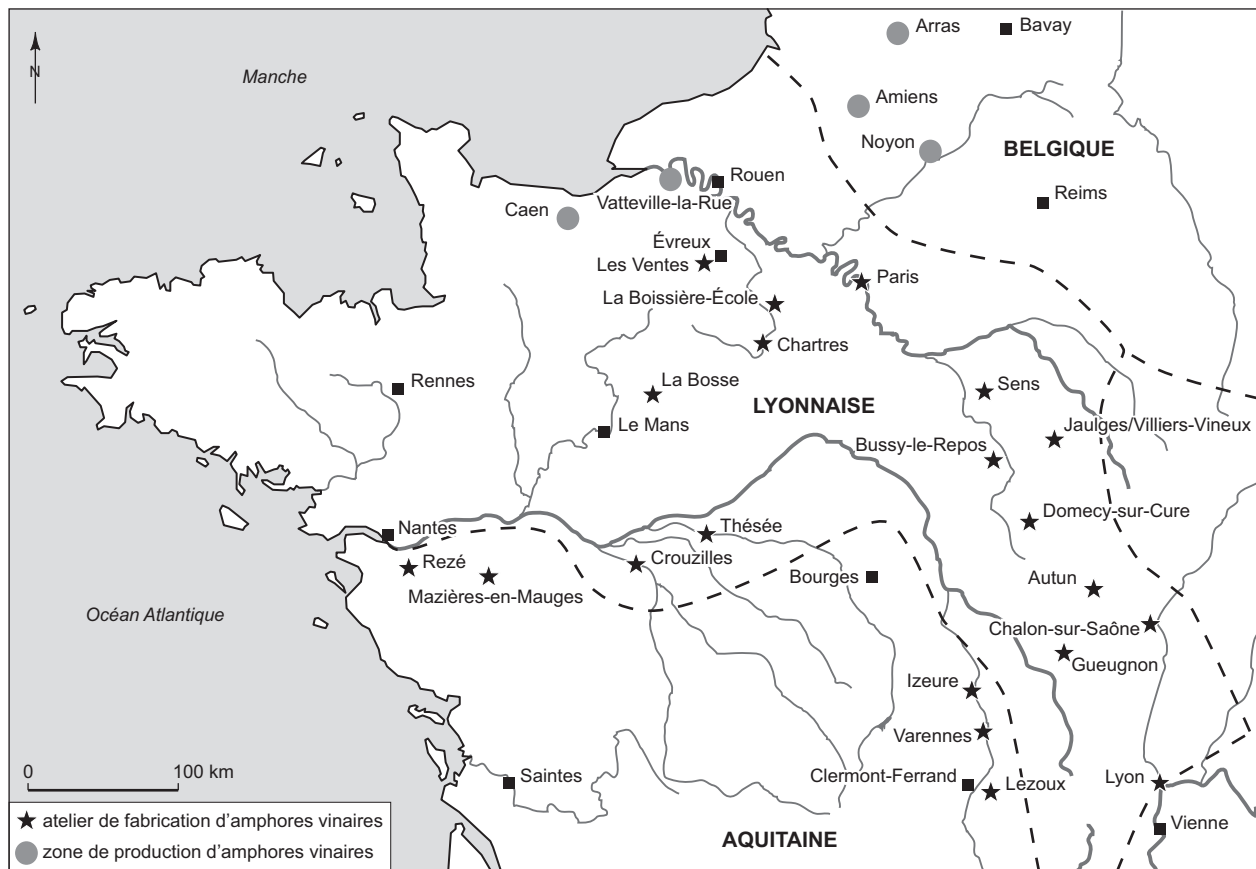


Fig. 3 – Carte des ateliers de fabrication d'amphores des Trois Gaules (DAO : J.P. Brun, CNRS, Centre Jean-Bérard).

Dans la vallée de la Loire, l'atelier de Crouzilles à Mougou (Indre-et-Loire) et celui de Thésée/Pouillé (Loir-et-Cher) sont connus depuis plus de 25 ans (Ferdrière *et al.*, 1986 ; Laubenheimer, 1986). Le premier compte sept fours dégagés et une vingtaine d'autres connus par prospection ; il produisait des Pascual 1, des Dressel 2/4 et des Gauloise 4. Dans la seconde moitié du I^{er} s. et au II^e s., l'atelier de Thésée/Pouillé a fabriqué des Dressel 2/4 et des Gauloise 4. F. Laubenheimer et É. Marlière ont suivi la diffusion des Pascual 1 de Crouzilles jusqu'à Rennes et celle des amphores de Thésée jusqu'à Rouen et Évreux. Le site de Rezé (Loire-Atlantique) avait lui aussi ses ateliers d'amphores : à Bourderie, où l'on fabriquait des récipients à couverte rouge et à Saint-Lupien, où l'on a produit des imitations de Gauloise 4¹⁸. L'atelier de Mazières-en-Mauges (Maine-et-Loire) a fabriqué des Dressel 2/4 et des Gauloise 4, de même que, un peu plus au sud, celui de Gourgé (Deux-Sèvres). D'autres ateliers sont encore à

18. Sur ces sites, voir la mise au point de M.-L. Hervé-Monteil et son équipe, *infra*, p. 209-211.

trouver, comme ceux de l'ouest de la Gaule qui ont fabriqué des amphores à couverte blanche. Elles sont diffusées à Saint-Marcel (*Argentomagus*), où une imitation de Pascual 1, amphore vinaire de Tarraconnaise, et des amphores à fond plat ont été trouvées dans des niveaux du I^{er} s. et jusqu'à Rennes où elles sont présentes dès le début du I^{er} s. apr. J.-C. (Laubenheimer *et al.*, 2005).

Le Bassin parisien, dont nous avons vu plus haut qu'il commence à livrer des vestiges de plantations de vignes et de pressoirs, ne pouvait pas se passer de production d'amphores. À Paris même, l'atelier de la rue des Lombards faisait des amphores à fond plat à la fin du II^e s. et au début du III^e s. Des Gauloise 4 sont aussi fabriquées à Chartres (Eure-et-Loir), dans l'atelier des Ventes (Eure), dans celui de La Boissière-École (Yvelines) et à La Bosse (Sarthe), dans ces trois derniers sites avec des amphores Gauloise 12¹⁹. D'autres amphores Gauloise 12 sont issues

19. Chartres, cf. Misonne *et al.*, 1998 ; Les Ventes, cf. Adrian, cité par Laubenheimer, Marlière, 2010 ; La Boissière-École, cf. Dufaÿ *et al.*, 1997, p. 125-127.

d'officines proches de Caen (Calvados) et de Vatteville-la-Rue (Seine-Maritime) où elles sont fréquentes dans la nécropole. Le vin transporté dans les Gauloise 12 était exporté assez largement vers les Îles anglo-normandes et la Bretagne romaine par la vallée de la Seine. D'autres ateliers, non localisés et aux productions non encore bien caractérisées, ont vendu des récipients dont le contenu n'est pas encore assuré ; c'est le cas des amphores à couverture rouge, probablement fabriquées dans l'Eure et diffusées localement, et des amphores appelées « Seine-sableuse ». Ces dernières, souvent poissées, ont dû être produites par plusieurs ateliers de la vallée de la Seine ; **elles sont fréquentes dans l'Eure et en Seine-Maritime**²⁰.

La vigne ne s'arrêtait pas à la frontière de la province de Belgique : quelques productions d'amphores à fond plat signalent certainement des vignobles encore à localiser précisément. La région de Noyon produisait des amphores Gauloise 3 et Gauloise 4 qui sont bien diffusées dans leur région, mais qui n'atteignent pas la Seine : dans leur étude, F. Laubenheimer et É. Marlière montrent que les Gauloise 12 de la basse vallée de la Seine et les Gauloise 4 de Noyon s'excluent et correspondent donc à deux marchés séparés. D'autres amphores, plus au nord encore, comme le type « Atrébate » du secteur d'Arras ou le type « Ambien » de la zone d'Amiens, ont pu contenir des vins locaux alors que le site de Bavay semble constituer un débouché pour les vins du Rhin, si l'on en juge par l'échantillon de 59 amphores à fond plat de Rhénanie qui y a été trouvé (Laubenheimer, Marlière, 2010, p. 43-44).

Il est bien sûr encore trop tôt pour dresser un bilan global des productions d'amphores et de la consommation des vins sur toute la Gaule, comme viennent de le faire F. Laubenheimer et É. Marlière pour le nord-ouest, mais on peut souligner trois phénomènes essentiels. Certaines productions sont très précoces, dès l'époque de Tibère pour les imitations de Pascual 1 du centre de la France trouvées à Rennes, ce qui suppose des plantations de vignes dans le dernier quart du I^{er} s. av. J.-C. et une faculté d'exportation très rapide. Le gros de la production amphorique s'étale de la seconde moitié du I^{er} s. jusqu'au début du III^e s., comme en Narbonnaise. Les vins produits alors ont le plus souvent une audience régionale, comme ceux de Noyon par exemple, mais certains s'exportent hors de leur zone de production : les vins de Bourgogne que l'on retrouve en Bretagne romaine, les vins de la Loire moyenne présents à Rennes

et les vins contenus dans les amphores Gauloise 12 qui traversent la Manche. Enfin, les amphores, irremplaçables par leur pérennité et leur traçabilité, ne sont que des indices d'un phénomène plus large. Il est hautement vraisemblable que l'essentiel du trafic du vin en Gaule tempérée se faisait en outre pour la vente locale et en tonneaux pour la vente plus lointaine. Les récents travaux de É. Marlière et de J. Torres Costa sur les amphores et tonneaux de Vindolanda ont montré que, dans ce site militaire, le vin représente environ 80 % des volumes liquides importés ; or, moins de 1 % du vin arrive en amphores et 99 % en tonneaux (Marlière, 2003 ; Marlière, Torres Costa, 2005). Voilà qui relativise grandement le témoignage, pourtant essentiel, des amphores. On doit penser que, dans les régions qui nous occupent, la « mise en amphores » était réservée à des vins de qualité, à des crus, qui ont eu, à certains moments, leur heure de gloire et qui ont été réclamés par des marchands avisés les diffusant plus ou moins loin. Le traitement particulier de certaines amphores (engobe rouge à Lezoux, à Rezé et dans certains ateliers de l'Eure, ondes incisées sur les Gauloise 12, couverture blanche des amphores produites dans le centre et l'ouest) laisse entendre qu'il s'agissait de conteneurs pour vins de prix. Cela implique que l'extension de la vigne ne s'est certainement pas limitée aux zones où l'on connaît des ateliers d'amphores vinaires, mais que bien des vins communs n'ont pas nécessité la fabrication de conteneurs relativement coûteux et non réutilisables. Cette observation devrait être une nouvelle incitation à chercher des traces de la viticulture même dans des zones où les productions d'amphores vinaires ne sont pas attestées.

RETOUR SUR LES SOURCES

L'archéologie récente a donc bouleversé le tableau patiemment dessiné par nos prédécesseurs à partir des sources écrites dont ils disposaient. Depuis les années 1980, les découvertes archéologiques ont fragilisé le modèle établi par Camille Jullian et surtout par Roger Dion, mais les historiens l'ont nuancé et adapté pour sauver les bribes de textes antiques et le mettre en accord avec des données nouvelles qui, pourtant, remettaient en cause des documents considérés comme essentiels tel que l'édit de Domitien. Suétone parle d'une surproduction ponctuelle de vin, probablement en Italie et d'une pénurie de blé, conjonction provoquant l'inquiétude de l'empereur dont le souci constant était d'assurer l'approvisionnement des villes, et il dit que l'édit ordonnant l'arrachage de vignes dans les provinces ne fut pas appliqué. En bonne logique, on ne devrait pas tenir

20. Sur tous ces ateliers et leur diffusion, voir Laubenheimer, Marlière, 2010, p. 43-78. Sur les amphores « Seine-sableuse », voir Séguier, 2004.

compte de ce texte, d'autant plus qu'il ne mentionne pas explicitement la Gaule, mais on continue de le faire pour deux raisons. D'une part, comme l'écrit André Tchernia précisément à propos de ce texte : « les sources littéraires sur l'histoire économique de l'Antiquité sont naturellement trop espacées pour que l'on ne décrive ses vicissitudes autrement que dans la longue durée. Elles ont pourtant tout autant de chances de faire allusion à des phénomènes de courte période, plus faciles à appréhender par les contemporains. Mais, à les prendre ainsi, il n'y aurait plus de récit continu : aussi faut-il à tout prix y voir des signes d'évolution longue » (Tchernia, 1986, p. 222). D'autre part, les mesures prises par Probus pouvaient sembler répondre à cet édit qu'elles auraient en quelque sorte aboli à deux siècles de distance. Or, Aurelius Victor, auteur bien informé, ne dit rien de tel ; il insiste sur la volonté de Probus d'aguerrir ses soldats par des travaux de creusement de tranchées et de plantations en Pannonie, en Mésie et en Gaules, zones où les troupes étaient concentrées. L'empereur relançait ainsi une culture de bon rendement, fixant une main-d'œuvre importante, dans des régions ravagées par des années de guerre. Rien n'assure donc que les mesures prises par Probus aient eu une connotation réglementaire.

Traitant de l'Antiquité, même les meilleurs historiens, accrochés aux trop rares textes littéraires et aux inscriptions, ne prennent pas assez en compte les effets de sources ; ils datent un phénomène lorsqu'une source écrite le mentionne. Or, les écrits naissent pour une raison particulière : par exemple les sources chrétiennes nous offrent des tableaux des réalités locales lorsqu'elles narrent la vie des saints. La diffusion de la vigne dans les Gaules, et notamment dans la vallée de la Loire, en est un bon exemple. Nos premières sources écrites remontent aux vies de saints, alors que le phénomène est antérieur de quatre siècles. On pourrait d'ailleurs multiplier les exemples ; ainsi la cause célèbre de la faible utilisation de l'énergie hydraulique dans les moulins antérieurement à l'Antiquité tardive, sur laquelle furent bâties de brillantes théories socio-économiques que l'archéologie démolit peu à peu ²¹. Dans les domaines de l'histoire des techniques et de l'économie, jusqu'au moment où l'on dispose de séries d'archives continues et cohérentes, soit au cours du Moyen Âge, le futur de l'histoire, ce sera l'archéologie. Ce livre en est une preuve.

21. Sur cette question la littérature est vaste, de Marc Bloch (1935) à Orjan Wikander (2008). Voir aussi Brun, 2006b.